



Informations municipales - Octobre 2020

Mesures sanitaires

Votre mairie en tant que service public restera ouverte selon les horaires habituels. Il nous est demandé de limiter nos déplacements au maximum. Pendant cette période de confinement nous vous demandons de privilégier, quand cela vous est possible, la communication par mail via notre adresse : mairie@retzwiller.fr ou par téléphone au **03 89 07 22 27**. Si vous devez vous déplacer à la mairie, il est nécessaire de prendre rendez vous, par téléphone, auprès du secrétariat.

Nous vous rappelons que tout déplacement n'est possible que dans les cas définis par l'attestation dérogatoire dont vous devez vous munir obligatoirement.



CORONAVIRUS
Je reste à la maison
je sauve des vies!

Cette période de re-confinement partiel est un effort supplémentaire en cette année 2020 déjà compliquée. Cependant, il est important pour chacun d'observer les recommandations sanitaires sérieusement afin de lutter ensemble efficacement contre la Covid 19. Nous vous remercions, par avance, de votre compréhension et de votre civisme. **Prenez soin de vous et de vos proches.**

Activation du plan Vigipirate

À la demande du gouvernement, le plan vigipirate est ré-activé sur la commune. L'impact le plus visible sera l'interdiction de stationner devant les établissements scolaires, c'est-à-dire sur la place du Général de Gaulle.

Il faudra donc se stationner sur le parking près de l'aire de jeux.



Cérémonie du 11 novembre



En raison de l'évolution défavorable de la situation sanitaire, la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2020 se fera en comité très restreint et sans public.

Seuls le Maire, les adjoints, les représentants des anciens combattants et le chef de corps des Sapeurs-Pompiers Volontaires seront présents pour le dépôt de la gerbe au Monument aux Morts.

De même, le traditionnel moment de convivialité offert par la commune n'aura pas lieu.

Campagne de dératisation

Une vaste campagne de dératisation va être entreprise sur Retzwiller par la société *DKM Experts* d'ici la fin de l'année. La campagne de dératisation, co-financée par la commune et la comcom Sud Alsace-Largue, cible l'ensemble des rues. Pour assurer de meilleurs résultats, nous conseillons aux habitants de traiter, en parallèle, leur propriété. Vous pouvez contacter la société **DKM Experts au 03 69 19 84 48**, la commune ayant négocié un tarif préférentiel.



Attribution BOIS D AFFOUAGE (bois de chauffage)

Rappel du principe

La Commune accorde, à chaque chef de famille domicilié à Retzwiller, la possibilité de bénéficier d'un lot de bois de chauffage moyennant le paiement d'une taxe non soumise à la T.V.A.

Le Conseil Municipal fixe, chaque année, le nombre maximum de stères ainsi que le montant de la taxe.



Pour l'année 2021

- Vous avez la possibilité de commander **un lot de 1 à 10 stères** de bois pour votre usage personnel. Le cas échéant votre demande pourra être ramenée à des quantités inférieures selon les possibilités de coupes de bois de la commune.
- **La taxe, par stère, est fixée à 45 Euros.**

Règles d'attribution

1. **Déclarer à la Mairie avant le 30 novembre 2020** votre intention **ferme et définitive** de bénéficier d'un lot (après cette date, aucune demande ne sera plus prise en compte).
2. Pour être retenue, votre demande devra **obligatoirement être accompagnée du chèque** de règlement (45 € x nombre de stères).
3. L'**attribution** des stères vous sera **notifiée** dans le courant du **mois de mars 2021**.

Bon de commande BOIS D AFFOUAGE 2021

Je soussigné(e) *Nom et prénom* _____

Domicilié(e) à RETZWILLER, rue _____ N° _____

Déclare vouloir bénéficier d'un lot de _____ (1 à 10) stères de bois d'affouage

Ci-joint, un chèque de _____ Euros libellé au « Trésor Public »

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités pratiques d'attribution de ce bois et les accepte. En outre, je déclare que **ce bois ne fera ni l'objet d'une revente ni d'un négoce.**

Je souhaite bénéficier, dans la mesure des possibilités, d'un lot « FONDS DE COUPE »

Retzwiller, le _____

Signature

Permanences	Lundi de 15h à 17h	-	Mercredi de 17h à 19h	-	Vendredi de 14h à 16h
Mairie	Mardi de 8h à 10h	-	Jeudi de 10h à 12h	-	Samedi sur rendez vous